

# Thaddée ou Lebbée ? Comment se nomme le 10<sup>e</sup> apôtre ?

Régis Burnet

Université catholique de Louvain

Qui est le titulaire du dixième fauteuil des apôtres ? Contrairement à ses collègues des premiers rangs qui ont une certaine épaisseur, ce n'est qu'un nom auquel les siècles futurs ne donneront pas moins de sept biographies différentes<sup>55</sup>. Et encore, lorsqu'on dit « un nom », il serait plus exact de dire trois noms. Pour Marc (Mc 3, 18), il s'appelle Lebbée (Λεββαῖος) ou Thaddée (Θαδδαῖος) ; Luc le remplace à la onzième place (il l'intervertit avec Simon le Zélé des autres listes) par « Judas de Jacques » (Lc 6, 16 et Ac 1, 13 : Ἰούδας Ἰακώβου) sans préciser s'il est son fils ou son frère ; Jean, qui n'a pas de liste d'apôtres, mentionne sa présence au Dernier Repas en précisant qu'il s'appelait Judas, mais qu'il ne fallait pas le confondre avec l'Isariote (Jn 14, 22 : Ἰούδας, οὐχ ὁ Ἰσκαριώτης) – pour éviter la confusion, l'usage français est de distinguer entre Judas et Jude. Une telle différence de nom fait dire à Schermann, puis à Meier, qu'il devait s'agir de plusieurs personnages amalgamés, comme peuvent l'être Barthélemy et Nathanaël<sup>56</sup>. Mais que dire du texte de Matthieu (10, 3) ! Alors que la majorité des manuscrits – ceux de la recension byzantine – l'appellent Lebbée (Λεββαῖος) ou la variante harmonisante Λεββαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος et que les vieilles versions latines portent *Lebbeus*, les éditions modernes du Nouveau Testament ne l'appellent plus que Thaddée. C'est le cas de l'édition de Westcott et Hort (1881), de celle de Nestle (1904), du *Greek New Testament* de la *Society of Biblical Literature* (2010), de l'*UBS 5* (2014), et de la 28<sup>e</sup> édition du Nestle-Aland (2014). Comment expliquer la disparition de ce nom de Lebbée par sa substitution au nom de Thaddée ? Pour tenter

55 Voir Régis Burnet, *Les Douze Apôtres. Histoire de la réception des figures apostoliques dans le christianisme ancien*, Turnhout, Brepols, coll. « Judaïsme antique et origines du christianisme », n° 1, 2014, p. 624-637 ; Régis Burnet, « Jude l'obscur ou comment écrire les actes d'un apôtre inconnu », *Apocrypha*, n° 20, 2009, p. 189-212.

56 Theodor Schermann, *Propheten-und Apostellegenden nebst Jünger katalogen des Dorotheus und verwandter Texte*, Leipzig, J. C. Hinrichs, coll. « Texte und Untersuchungen », n° 31.3, 1907, p. 210 ; John P. Meier, *Jésus, un certain Juif. Les données de l'histoire*, Paris, Cerf, coll. « Lectio divina », t. 3, 2005, p. 133.

d'avancer vers la solution, nous proposons d'adopter une démarche qui paraîtra peut-être un peu « hérétique » : au lieu de regarder en amont vers le *Urtext* à reconstruire, nous irons en aval, vers ce qu'en ont dit les Pères de l'Église, et plus globalement les exégètes anciens du texte. L'histoire des lectures du texte biblique permettra-t-elle de trancher le débat ?

## Arguments pour une disparition

Pour commencer l'enquête pour disparition, il convient d'entendre les arguments de ceux qui plaident pour Thaddée. Mais avant cela, il faut faire un bref état des lieux. Concernant le nom du dixième apôtre dans la liste de Matthieu, l'étude des variantes des manuscrits bibliques<sup>57</sup> permet de faire le constat suivant :

– L'écrasante majorité des témoins portent la leçon Λεββαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος avec quelques modifications d'orthographe (Λεββέος, Λεβέος, Λεβαῖος, Θαδέος, Θαδδέος). On citera les onciaux L, M, N, K, U, W, Δ, Θ, Π, la famille <sup>f</sup> (Groupe Lake), ainsi que plus de 1500 manuscrits minuscules : cette leçon est en effet celle du texte byzantin ;

– La famille <sup>f</sup><sup>3</sup> (Groupe Ferrar) et quelques autres minuscules portent Θαδδαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Λεββαῖος, mais il faut noter que 124 et 788 n'ont que Θαδδαῖος ;

– D (*Bezae*), le texte occidental, ne porte que Λεββαῖος ;

– B (*Vaticanus*), κ (*Sinaiticus*), ainsi que 5 minuscules portent Θαδδαῖος : 17, 124, 130, 788, 892 (124 et 788 appartenant à <sup>f</sup><sup>13</sup>) Cette lecture est confirmée par les versions coptes sahidique<sup>58</sup> et bohairique<sup>59</sup>.

Face à ce dossier, la raison du choix de Thaddée par l'UBS est expliquée par Bruce Metzger au nom d'une sorte d'œcuménisme des versions : « sur la base de l'accord de représentants précoces des témoins alexandrins, occidentaux, césariens et égyptiens, le Comité a estimé que Θαδδαῖος doit être préféré<sup>60</sup> ». En effet, en reprenant ces fameux manuscrits : 17 (manuscrit du xv<sup>e</sup> siècle de la BNF) n'est pas classable, 124 (*Caesar-Vindobonensis*, xi<sup>e</sup> s.) est de type césarien, 130 (Vatican, xv<sup>e</sup> s.) est de type byzantin, 788 (BN Grèce, x<sup>e</sup> s.) est de

57 Reuben J. Swanson, *New Testament Greek Manuscripts : Variant Readings Arranged in Horizontal Lines against Codex Vaticanus*, Sheffield (GB)/Pasadena (CA), Sheffield Academic Press/William Carey International University Press, 1995, p. 80. Kurt Aland, Barbara Aland, Klaus Wachtel et Klaus Witte, *Text und Textwert der griechischen Handschriften des Neuen Testaments*, Berlin/New York, W. de Gruyter, coll. « Arbeiten zur neutestamentlichen Textforschung », n° 27, t. 4.2.1, 1999, p. 64-66.

58 G. Horner, *The Coptic Version of the New Testament in the Southern Dialect, Otherwise Called Sahidic and Thebaic*, Oxford, Clarendon, 1911, p. 84.

59 G. Horner, *The Coptic Version of the New Testament in the Northern Dialect*, London, Clarendon, 1898, p. 71.

60 *On the basis, however, of the agreement of early representatives of Alexandrian, Western, Caesarean, and Egyptian witnesses, the Committee judged that Θαδδαῖος is to be preferred.* Bruce M. Metzger, *A Textual Commentary on the Greek New Testament : A Companion Volume to the United Bible Societies' Greek New Testament*, Stuttgart, Deutsche Bibelgesellschaft, 4<sup>e</sup> éd., 1994, p. 80.

type césaréen, 892 (British Library, IX<sup>e</sup> s.) est de type alexandrin. *Vaticanus* et *Sinaiticus* étant évidemment de type alexandrin. L'argument est un peu faible et trahit plutôt la fascination exercée par le texte alexandrin sur le Comité de l'UBS.

On peut également y voir le poids subliminal d'un vieil argument exégétique. Alors que Tischendorf et Blaß avaient opté pour *Λεββαῖος*, Nestle avait choisi Thaddée selon une argumentation qu'il explicite dans un article du dictionnaire de Hastings. Lebbée serait une modification volontaire de Thaddée afin de faire entrer dans la liste des apôtres Lévi, dont Luc dit qu'il est converti par Jésus, mais qu'il ne mentionne pas ensuite parmi les Douze<sup>61</sup>. En renfort à sa thèse, Nestle cite Grotius, mentionnant les *Quæstiones ad Numeros* de Théodoret de Cyr qui affirmerait que *Θαδδαῖος ὁ καὶ Λεβί*, « Thaddée également Lévi ». Or les manuscrits de Théodoret ne portent pas cette leçon : il semble en réalité qu'il s'agisse d'une erreur de lecture commise par Pic de la Mirandole<sup>62</sup>. Nestle empruntait probablement cette hypothèse à Westcott qui vingt ans auparavant parlait d'*Occidental corruption*<sup>63</sup>.

D'autres affirment que ce passage de Thaddée à Lebbée aurait pu être facilité par une question de convenance. En effet, selon Dalman et Allen, Thaddée remonterait à l'araméen *theda* qui signifie « mamelle », « sein » et qui semble bien moins convenable que Lévi, que l'on peut faire remonter à *leb*, le cœur<sup>64</sup>. Cette théorie de la substitution pour inclure Lévi est explicitée par Barnabas Lindars dans une note de *New Testament Studies*<sup>65</sup> où il explique que cette absence du collecteur d'impôt a poussé les éditeurs latins puis les éditeurs grecs à l'inclure de manière très précoce dans leurs éditions du Nouveau Testament.

Pour astucieux qu'ils soient, ces arguments sont-ils bien convaincants ? On peut certes avancer le bel unanimité des 8 témoins, mais on pourrait tout aussi bien invoquer l'accord, qui a un tout autre poids, des trois types, occidental (avec *Ephræmi* et *Bezæ*), césaréen (avec une partie de la famille Ferrar) et byzantin à conserver ce nom de Lebbée. On pourrait également invoquer l'argument, d'habitude en faveur auprès des philologues, de la *lectio difficilior*. Sachant que Mc 3, 18 mentionne déjà Thaddée, la mention d'un troisième nom ne peut se faire que si l'on possède de bonnes raisons pour la faire.

61 Eberhardt Nestle, « Thaddæus », dans James Hastings, *A Dictionary of the Bible*, Edinburgh, Clark, t. 4, 1904.

62 Voir la remarque de l'éditeur du texte dans la *Patrologia Græca* 80, col. 367. L'édition actuelle dit *Θαδδαῖος ὁ καὶ Λεββαῖος*.

63 Brooke Foss Westcott et Fenton John Anthony Hort, *The New Testament in the Original Greek*, Cambridge /London, Macmillan & Co., 1881, p. 11.

64 W. C. Allen, « Thaddæus », dans T. K. Cheyne et J. Sutherland Black, *Encyclopaedia Biblica*, London, Adam and Charles Black, 1903 ; Gustaf Hermann Dalman, *Die Worte Jesu*, Leipzig, Hinrich, t. 1, 1930, p. 40.

65 Barnabas Lindars, « Matthew, Levi, Lebbæus and the value of the Western text », *New Testament Studies*, n°4, 1958, p. 220-222.

## La disparition est-elle légitime ?

Le recours à l'histoire de la réception du texte peut-il permettre de trancher le débat ? Six arguments peuvent être ici avancés pour au moins remettre en cause l'élimination pure et simple de Lebbée de nos éditions modernes du Nouveau Testament.

1° *la remise en cause de l'antériorité du texte égyptien.* – La reconstruction proposée par Westcott et Nestle fonctionne si l'on tient pour acquise l'antériorité absolue du texte alexandrin. Parler en effet de « corruption » suppose qu'il existe un « état premier » qui aurait été adultéré par des intentions plus ou moins perverses. Il n'est guère possible ici de reprendre le débat pour savoir qui, du texte occidental ou du texte alexandrin, serait le premier<sup>66</sup>. En revanche, si l'on postule que l'on se trouve confronté à deux traditions anciennes ayant circulé concurremment, il n'est guère possible de conserver l'hypothèse de la substitution et dès lors de faire un choix. Il faut donc admettre que plusieurs traditions circulaient sur le nom de l'apôtre : Judas, Thaddée, Lebbée.

2° *l'attestation des Reconnaissances pseudo-clémentines.* – Version latine du roman pseudo-clémentin réalisée par Rufin d'Aquilée en 406, les *Reconnaissances* remontent à un original grec de la fin du I<sup>er</sup> siècle ou du début du III<sup>e</sup> siècle<sup>67</sup>. Cette traduction latine semble fidèle et paraît refléter l'état ancien du texte<sup>68</sup>. Au début du roman, Clément assiste à une prédication des apôtres. Après un sermon de Jacques d'Alphée, il entend une harangue d'un personnage qui est désigné par le seul nom de Lebbée : *post hunc Lebbæus populus cœpit vehementer arguere cur non crederent Iesu*<sup>69</sup>. Nulle mention de Thaddée, nulle formule imitée du grec comme *Lebbæus qui nominatur Thaddæus*. Tout se passe comme si, dans les régions syriennes du tournant du III<sup>e</sup> siècle, on ne connaissait que le seul Lebbée.

3° *l'attestation origénienne.* – La confirmation de cette existence de manuscrits bibliques ne portant que Lebbée est confirmée par une citation d'Origène traduite en latin par Rufin :

Mais le même Matthieu dit dans la liste des apôtres après plusieurs noms :  
« Matthieu le publicain, Jacques d'Alphée, Lebbée et Simon le Cananéen ».

66 Pour les arguments en faveur du texte occidental, voir : Marie-Émile Boismard et Arnaud Lamouille, *Les Actes des deux apôtres*, Paris, J. Gabalda, coll. « Études bibliques Nouvelle série », n° 12, t. 1, 1990 ; Christian-B. Amphoux (éd.), *Manuel de critique textuelle du Nouveau Testament*, Bruxelles, 2014, p. 274-282. Revue des arguments dans Joël Delobel, « The Text of Luke-Acts: A Confrontation of Recent Theories », dans Jozef Verheyden, *The Unity of Luke-Acts*, Leuven, Peeters, coll. « Bibliotheca Ephemeridum Theologicarum Lovaniensium », n° 142, 1999.

67 Sur ces questions de datation, voir Frédéric Manns, « Les pseudo-clémentines (Homélies et Reconnaissances). État de la question », *Liber Annuus*, n° 53, 2003, p. 157-184.

68 Stanley F. Jones, « Evaluating the Latin and Syriac Translations of the Pseudo-Clementine Recognitions », *Apocrypha*, n°3, 1992, p. 237-258. Voir également F. Stanley Jones, *An Ancient Jewish Christian source on the History of Christianity : Pseudo-Clementine Recognitions 1.27-71*, Atlanta (GA), Scholars Press, coll. « Texts and translations », n° 37, 1995.

69 Clemens Romanus, *Recognitions* i, 59, éd. B. Rehm et F. Paschke (GCS, 51, 1965), p. 42.

Or Marc en parle ainsi : « Matthieu le publicain, Thomas, Jacques d'Alphée et Thaddée ». Le même individu que Matthieu désigne comme Lebbée, Marc l'appelle Thaddée. Et Luc présente les choses ainsi : « Matthieu, Thomas, Jacques et Jude de Jacques ». Par conséquent, le même homme que Matthieu appelle Lebbée et Marc Thaddée, Luc le nomme Jude de Jacques. Il est certain que les évangélistes ne se sont pas trompés dans le nom des apôtres : comme il était de coutume que les Hébreux utilisent deux ou trois noms, ils ont utilisé des désignations diverses pour un seul et même homme unique<sup>70</sup>.

Le texte indique clairement qu'Origène, dont le travail de critique textuelle n'est pas à rappeler ici, estimait que le meilleur texte pour Matthieu était Lebbée, pour Marc Thaddée, et pour Luc Jude. Manifestement, la triple tradition sur le nom du 10<sup>e</sup> apôtre ne semble pas inquiéter Adamantios qui l'explique par l'usage d'un triple nom, qui n'est pas sans vraisemblance. Commentant l'épître aux Romains, il enchaîne d'ailleurs sur le cas de Paul/Saül. Le témoignage d'Origène indique donc que circulait à Alexandrie vers 240 un état du texte avec le nom du seul Lebbée.

4<sup>o</sup> *le poids des traductions latines.* – Les traductions vieilles latines illustrent également le poids de la lecture *Lebbée*. Si en effet l'*Aureus holmiensis* (*aur*), le *Colbertinus* (*c*), le *Corbiensis* (*ff*<sup>1</sup>) et le *Rhedigeranus* (*l*) portent *Thaddeus* et si, naturellement la traduction latine du *Bezæ Cantabrigiensis* porte *Lebbeus*, il faut faire justice à l'antique *Bobbiensis* du iv<sup>e</sup> siècle qui porte *Lebbacus* corrigé en *Lebdæus* ainsi qu'aux versions très anciennes de *l'afra* qui ont la même lecture, à en croire Jülicher<sup>71</sup>. Ces témoins attestent que le nom de Lebbée circulait de manière précoce dans les communautés latines.

Les versions latines attestent également de la perplexité que connaissaient les communautés face à cet apôtre caméléon aux noms multiples. De très anciens manuscrits comme le *Vercellensis* (*a*), du iv<sup>e</sup> siècle, ou bien le *Veronensis* (*b*), du v<sup>e</sup> siècle, lisent *Iudas zelotes*, qui montre qu'on confondait Jude avec Simon le zélote et qu'on alignait la liste de Matthieu non sur celle de Marc, mais plutôt sur les mentions de Luc et de Jean. Cette lecture devait avoir un assez grand poids puisqu'on la trouve dans l'*Epistula apostolorum* et qu'on l'aperçoit dans la grande mosaïque du Baptistère des Orthodoxes, du iv<sup>e</sup> siècle, à Ravenne (coupole de l'agneau et des apôtres).

70 *Sed et idem Mattheus in catalogo apostolorum dicit post multos: « Mattheus publicanus et Iacobus Alfei et Lebbeus et Simon Cananæus ». Marcus uero ita refert: « Mattheus publicanus et Thomas et Iacobus Alfei et Taddeus ». Hunc eundem quem Mattheus Lebbeum Marcus Taddeum posuit ; Lucas uero ita ponit : « Mattheus Thomas Iacobus et Iudas Iacobi ». Igitur eundem quem Mattheus Lebbeum et Marcus Taddeum dixit Lucas Iudam Iacobi scribit. Certum est autem euangelistas non errasse in nominibus apostolorum, sed quia moris erat binis uel ternis nominibus uti Hebræos unius eiusdemque uiri diuersa singuli uocabula posuere.* Origène, *Epistulam Pauli ad Romanos explanationum libri I*, 2, éd. Caroline P. Hammond Bammel, *Der Römerbriefkommentar des Origenes. Kritische Ausgabe der Übersetzung Rufins Buch 1-3*, Freiburg, Herder, coll. « Aus der Geschichte der lateinischen Bibel », n° 16, 1990, p. 43.

71 Adolf Jülicher, Walter Matzkow et Kurt Aland, *Itala, das Neue Testament in altlateinischer Überlieferung*, Berlin/New York, W. de Gruyter, 2<sup>e</sup> éd., t. 1 : *Matthäus*, 1972, p. 56.

5° *l'attestation d'Eusèbe de Césarée.* – Environ un siècle après Origène, Eusèbe de Césarée va plus loin en évoquant la liste des soixante-dix disciples qui suivaient Jésus :

Tout le monde connaît parfaitement l'appel des apôtres du Sauveur à partir de l'Évangile. Quant à la liste des soixante-dix disciples, elle n'est rapportée nulle part. On dit pourtant que Barnabé était l'un d'eux : les Actes des Apôtres le mentionnent plusieurs fois, pas moins que Paul écrivant aux Galates. On prétend qu'en était aussi Sosthène, qui écrivit avec Paul aux Corinthiens. Clément, dans la cinquième de ses Hypotyposes, le raconte, et il déclare que Céphas, dont Paul dit : « Quand Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face », est un des soixante-dix disciples, lui qui se trouvait être homonyme de l'apôtre Pierre. Il raconte encore que Matthias qui fut élu par les Apôtres à la place de Judas, et celui qui, dans cette élection, fut honoré d'un pareil suffrage, avaient été tous deux jugés dignes de la vocation des soixante-dix. Thaddée est aussi présenté comme l'un d'eux ; à son sujet je vais incessamment rapporter un récit venu jusqu'à nous<sup>72</sup>.

Quelques phrases plus tard, l'évêque de Césarée commence le récit de la correspondance entre le roi Abgar d'Édesse et Jésus. Ce dernier, « le corps consumé d'un mal terrible et incurable, du moins par les moyens humains » (πάθει τὸ σῶμα δεινῶ καὶ οὐ θεραπευτῶ ὅσον ἐπ' ἀνθρώπειά δυνάμει καταφθειρόμενος, *H.E.* I, 13, 2) écrivit au Sauveur pour lui demander de le guérir. Jésus lui répondit par une lettre autographe qu'il ne pouvait se rendre à Édesse, mais qu'un de ses disciples viendrait bientôt : et de fait, Thomas manda Thaddée qui guérit le roi et convertit la ville au christianisme. À deux reprises (*H.E.* I, 13, 4 et 11), Eusèbe, qui affirme se reposer sur les archives édesséniennes, le range parmi les Soixante-Dix.

S'il est très probable qu'Eusèbe rapporte ici un récit de l'évangélisation d'Édesse qui mettait en scène Addaï que l'on connaît par ailleurs grâce à un récit de Laboubna d'Édesse, la *Doctrina Addaï*, et qu'il confonde Addaï et Thaddée<sup>73</sup>, force est de constater que le chroniqueur n'a aucune difficulté à ranger Thaddée parmi les disciples, ce qui montre que son rang parmi les apôtres n'avait pas de caractère d'évidence à son époque. En outre, il rapporte

72 Τῶν γε μὴν τοῦ σωτῆρος ἀποστόλων παντί τῳ σαφῆς ἐκ τῶν εὐαγγελίων ἡ πρόορησις· τῶν δὲ ἑβδομήκοντα μαθητῶν κατάλογος μὲν οὐδεὶς οὐδαμῆ φέρεται, λέγεται γε μὴν εἰς αὐτῶν Βαρναβᾶς γεγονέναι, οὗ διαφόρως μὲν καὶ αἱ Πράξεις τῶν ἀποστόλων ἐμνημόνευσαν, οὐχ ἥκιστα δὲ καὶ Παῦλος Γαλάταις γράφων. Τούτων δ' εἶναι φασὶ καὶ Σωσθένην τὸν ἄμα Παύλῳ Κορινθίους ἐπιστείλαντα· ἡ δ' ἱστορία παρὰ Κλήμεντι κατὰ τὴν πέμπτην τῶν Ὑποτυπώσεων· ἐν ἧ καὶ Κηφᾶν, περὶ οὗ φησὶν ὁ Παῦλος· « Ὅτε δὲ ἦλθεν Κηφᾶς εἰς Ἀντιόχειαν, κατὰ πρόσωπον αὐτῷ ἀντέστην », ἕνα φησὶ γεγονέναι τῶν ἑβδομήκοντα μαθητῶν, ὁμώνυμον Πέτρῳ τυγχάνοντα τῷ ἀποστόλῳ. Καὶ Ματθίαν δὲ τὸν ἀντὶ Ἰούδα τοῖς ἀποστόλοις συγκαταλεγέντα τὸν τε σὺν αὐτῷ τῆ ὁμοίᾳ ψήφῳ τιμηθέντα τῆς αὐτῆς τῶν ἑβδομήκοντα κλήσεως ἠξιῶσθαι κατέχει λόγος. Καὶ Θαδδαῖον δὲ ἕνα τῶν αὐτῶν εἶναι φασὶ, περὶ οὗ καὶ ἱστορίαν ἐλθοῦσαν εἰς ἡμᾶς αὐτίκα μάλα ἐκθήσομαι. Eusèbe de Césarée, *Histoire Ecclésiastique* I, 12, 1-3, éd. G. Bardy, Paris, Cerf, coll. « Sources chrétiennes », 41, 1955, p. 40-41.

73 Sur la légende d'Abgar et la *Doctrina Addaï* : Alain Desreumaux, *Histoire du roi Abgar et de Jésus. Présentation et trad. du texte syriaque intégral de La doctrine d'Addaï*, Turnhout, Brepols, coll. « Apocryphes », n° 3, 1993.

que cette habitude remonte à la fin du 1<sup>er</sup> siècle et aux *Hypotyposes* de Clément d'Alexandrie. Remarquons au passage que ces déclarations égratignent un peu la théorie qui voudrait que les beaux *codices* Sinaiticus ou Alexandrinus, qui ont donc substitué Thaddée à Lebbée, aient été réalisés sous la férule d'Eusèbe.

6° *L'attestation des Constitutions apostoliques.* – Dernier argument prouvant l'antiquité de la dénomination Lebbée pour le 10<sup>e</sup> apôtre, une attestation des *Constitutions apostoliques*. Ce texte date probablement des années 375-380 et serait originaire de la région syrienne (peut-être Antioche)<sup>74</sup>. Il s'agit d'une liste de prescriptions et d'usages qui sont mis sous le chef des apôtres. Lebbée y est mentionné deux fois. Le livre VI, qui est consacré dans sa plus grande partie aux hérésies commence par une assemblée solennelle des apôtres où chacun est nommé : le 10<sup>e</sup> apôtre est appelé selon la dénomination byzantine : Λεββαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος. Le livre VIII et contient des prescriptions liturgiques rapportées aux apôtres. Derechef, c'est Λεββαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος qui donne son avis sur l'ordre des veuves (chap. 25) et sur la charge d'exorciste (chap. 26).

Ces six arguments vont dans le même sens : ils démontrent qu'au moins jusqu'au 5<sup>e</sup> siècle, la dénomination Lebbée est en concurrence sérieuse avec la dénomination Thaddée. Bien plus, ils laissent pressentir que dans les régions syro-palestiniennes et à Alexandrie, Lebbée semble avoir supplanté Thaddée dans l'ordre des apôtres, peut-être sous l'influence de son assimilation à Addaï et de son incorporation dans le groupe des soixante-dix disciples.

## Un choix entre Thaddée et Lebbée est-il possible ?

Peut-on en conclure pour autant que la leçon *Lebbée* est la seule recevable et qu'il faut faire pression sur le comité UBS pour qu'il remplace enfin Thaddée par Lebbée dans le texte de Mt 10, 3 ? Les sources sont bien trop parcellaires pour qu'on puisse affirmer l'autorité d'une leçon sur une autre. Bien plus, il semble que toute l'histoire du texte et de sa réception indique qu'à partir du 11<sup>e</sup> siècle, on ait pris conscience de l'existence d'une double tradition qu'il n'était pas possible de réduire. Diverses solutions furent proposées, qui eurent une postérité, pour garder les deux noms en concurrence.

## La prise en compte de la difficulté à partir du 11<sup>e</sup> siècle

La difficulté de la concurrence des deux noms fut relevée, on l'a dit, par Origène, qui énonça une solution qui fut promise à un brillant avenir, celle du trinominisme. C'est à peu près à la même époque que fut mise en place une première solution dans le type de texte « Césaréen » de la famille 13 ou

74 Paul F. Bradshaw, *The Search for the Origins of Christian Worship : Sources and Methods for the Study of Early Liturgy*, London, SPCK, 2<sup>e</sup> éd., 2002, p. 85-87.

groupe Ferrar ( $f^{13}$  ou  $\varphi$ ), qu'il est convenu de dater du III<sup>e</sup> siècle<sup>75</sup> :  $\Theta\alpha\delta\delta\alpha\iota\omicron\varsigma \delta \acute{\epsilon}\pi\kappa\lambda\eta\theta\epsilon\iota\varsigma \Lambda\epsilon\beta\beta\alpha\iota\omicron\varsigma$ , « Thaddée *alias* Lebbée ». Il s'agit manifestement d'une formule d'union, ce que Bruce Metzger nommait *a conflate reading*<sup>76</sup>, qui ne traduit peut-être pas une simple glose harmonisante, mais bien une solution face à une tradition multiple. De son côté, l'autre témoin « césaréen » que constitue le groupe Lake ( $f^1$  ou  $\lambda$ ) adopte la formule d'union inverse, qui donnera naissance à la solution byzantine :  $\Lambda\epsilon\beta\beta\alpha\iota\omicron\varsigma \delta \acute{\epsilon}\pi\kappa\lambda\eta\theta\epsilon\iota\varsigma \Theta\alpha\delta\delta\alpha\iota\omicron\varsigma$ .

Cette impossibilité de trancher est également bien résumée dans la position de Jérôme de Stridon. Celui-ci, on le sait, a révisé l'Itala en collationnant des manuscrits grecs anciens ; il n'aurait corrigé que les passages où le sens était altéré, laissant le reste tel qu'il était<sup>77</sup>. Ce travail de révision a été effectué lors de son second séjour à Rome, entre 383 et 384, sous l'impulsion du pape Damase dont il était alors secrétaire. Il opte pour la lecture *Thaddeus* et on aurait pu s'attendre à une complète disparition de Lebbée dans son œuvre. Il n'en est rien. En effet, dans son commentaire sur l'évangile de Matthieu, rédigé plus tardivement alors qu'il était à Bethléem, il écrit :

L'Histoire ecclésiastique rapporte que l'apôtre Thaddée fut envoyé à Édesse au roi d'Osroène, Abgar. Il est appelé Jude de Jacques par l'évangéliste Luc et ailleurs il est appelé Lebbée, ce qui signifie « petit cœur ». Il faut croire qu'il avait trois noms, à l'instar de Simon Pierre et des fils de Zébédée qui sont nommés Boanergès à cause de l'élévation et de la grandeur de leur foi<sup>78</sup>.

Apparemment, le Stridonien a lu Eusèbe et Origène et entend conserver la mémoire de Lebbée, même s'il a opté pour une lecture qui le fait disparaître des textes sacrés. Il prend même la peine d'explicitier son nom à partir d'une étymologie sur *leb* qu'il rappelle dans son *liber interpretationis hebraicorum nominum* : « Le nom Lebbée est formé à partir de "cœur" et nous pouvons le transcrire par le diminutif "petit cœur"<sup>79</sup> ». Pourquoi se fatiguer à rechercher une étymologie si on considère que le 10<sup>e</sup> apôtre ne s'était jamais appelé Lebbée ? Le poids de l'autorité d'Eusèbe, la présence de manuscrits conservant ce nom (il ne précise pas lesquels et se contente d'un vague *alibi*), fait que Jérôme ne cherche pas à réduire les traditions.

75 Sur la question voir Bruce M. Metzger, *Manuscripts of the Greek Bible: An Introduction to Greek Palaeography*, New York, Oxford University Press, 1981, p. 120. Sur ce groupe, voir Didier Lafleur, *La Famille 13 dans l'évangile de Marc*, Leiden, Brill, coll. « New Testament Tools, Studies and Documents », n° 41, 2012.

76 Bruce M. Metzger, *Textual Commentary*, p. 80.

77 Bonifatius Fischer, *Beiträge zur Geschichte der lateinischen Bibeltexte*, Freiburg, Herder, coll. « Vetus latina. Aus der Geschichte der lateinischen Bibel » n° 12, 1986, p. 237-238. Merci à Régis Courtray (Université Toulouse II Jean Jaurès) pour cette référence.

78 *taddeum apostolum ecclesiastica tradit historia missum edessam ad abgarum regem osrœnæ; qui ab euangelista luca iudæ iacobi dicitur et alibi appellatur lebbeus quod interpretatur corculus credendum que est eum fuisse trinomium, sicut simon petrus et filii zebedæi boanerges ex firmitate et magnitudine fidei nominati sunt.* Jérôme de Stridon, *Commentarii in euangelium Matthæi* i, éd. D. Hurst et M. Adriaen (CCSL 77, 1969), l. 1520.

79 *lebbaeus figuratum nomen a corde, quod nos diminutiue corculum possumus adpellare.* Jérôme de Stridon, *Liber interpretationis hebraicorum nominum*, éd. P. de Lagarde (CCSL 72, 1959), p. 62.

À la même époque, Augustin, dans le *Consensus des Évangiles* ne dit pas autrement :

Luc n'est pas en contradiction avec Matthieu, sinon dans le nom de Jude de Jacques, que Matthieu appelle Thaddée. Un certain nombre de codex ont Lebdée. Qui a jamais interdit qu'on appelle un homme de deux ou trois noms<sup>80</sup> ?

L'évêque d'Hippone est déjà le témoin d'une disparition de Lebbée dans le texte de Matthieu, peut-être utilise-t-il déjà le texte révisé par Jérôme. Mais il a aussi probablement sous les yeux le texte de *l'Afra*, comme le prouve la transcription *Lebdeum* qu'il emploie. Il ne se résout pas à trancher et préfère conserver la pluralité des traditions.

### Une double postérité

Cette volonté de conserver la tradition de Lebbée connaît une constante postérité dans les siècles qui suivirent.

1° en Orient. – En Orient, la version byzantine triomphe, ce qui assure le maintien du nom de Lebbée. C'est ainsi que, dans son homélie xxxii, Jean Chrysostome commente le texte de Matthieu en répétant que Lebbée se nomme aussi Thaddée. C'est également ainsi que Théodoret de Cyr, dans ses *Questions sur l'Octateuque*, en tire parti pour expliquer pourquoi Jéthro (Ἰοθῶρ dans la Septante), le beau-père de Moïse est nommé Παρουήλ en Ex 3, 18 et Ἰωβάβ en Nb 10, 29 : comme Thaddée, il a trois noms<sup>81</sup>. L'influence de cette lecture se retrouve dans les corrections qu'apporte une seconde main en arabe dans certains manuscrits coptes que rapporte Horner : ولبا الذي يدعا تداوس (رومي ايليوناني), « en grec Lebbée qui est appelé Thaddée »<sup>82</sup>. Toutefois, l'histoire rapportée par Eusèbe de l'évangélisation d'Édesse laisse un certain malaise dans les listes d'apôtres et de disciples. La liste anonyme nommée *anonymus græcus* (BHG 154) originaire de la Syrie du v<sup>e</sup> siècle mentionne un « Jude de Jacques » parmi les apôtres et un Thaddée au 15<sup>e</sup> rang de la liste des Soixante-Dix<sup>83</sup>, tandis que la liste d'Hippolyte datant du viii<sup>e</sup> siècle (BHG 153) mentionne un « Jude de Jacques » appelé aussi Lebbée, qui évangélise Édesse, et un Thaddée qui apporte l'épître du Christ à Abgar<sup>84</sup>. Finalement le

80 *Lucas a Matthæo non discrepat, nisi in nomine Iudæ Iacobi, quem Matthæus Thaddæum appellat. Nonnulli autem codices habent Lebdeum. Quis autem unquam prohibuerit duobus uel tribus nominibus hominem unum uocari ?* Augustin, *De Consensu Evangelistarum* ii, 30, 70, éd. F. Wehrich (CSEL 43, 1904), p. 175.

81 Διὰ τί τὸν κηδεστὴν ὁ θεὸς Μωϋσῆς Ἰοθῶρ ὀνομάσας ἐν τῇ Ἐξόδῳ, νῦν αὐτὸν ἐκάλεσε Παρουήλ; Διῶνυμος ἦν, ὡς Ἰακώβ καὶ Ἰσραήλ, ὡς Σίμων Πέτρος, ὡς Θωμᾶς ὁ λεγόμενος Δίδυμος, ὡς Θαδδαῖος ὁ καὶ Λεββαῖος. τούτου υἱὸς ἦν ὁ Ἰωβάβ. Théodoret de Cyr, *Quæstiones in Octateuchum* 16, éd. Natalio Fernández Marcos et Angel Sáenz-Badillos, *Theodoretus Cyrensis Quæstiones in Octateuchum*, Madrid, Textos y Estudios Cardenal Cisneros, coll. « Textos y estudios Cardenal Cisneros », n° 17, 1979, p. 203.

82 G. Horner, *The Coptic Version of the New Testament in the Northern Dialect*, p. 71.

83 Theodor Schermann, *Prophetarum vitæ fabulosæ, indices apostolorum discipulorumque*, Lipsiæ [Leipzig], B. G. Teubner, 1907, p. 172 et 174.

84 Theodor Schermann, *Prophetarum vitæ*, p. 166-167.

synaxaire de Syméon le Logothète de l'an mil tranche pour un double personnage : d'un côté l'apôtre Jude alias Thaddée alias Lebbée, et d'un autre un second Thaddée<sup>85</sup>.

2° en Occident. – En Occident, de manière tout à fait surprenante, malgré l'autorité de la Vulgate, le nom de Lebbée demeura très présent. Quelques années après Jérôme, Eucher de Lyon (370-449), qui dépend assez fortement de lui<sup>86</sup>, cite la liste des apôtres dans ses *Instructions à Salonius* et affirme « Lebbée signifie venu du cœur, c'est le même que Thaddée et le même que Jude de Jacques<sup>87</sup> ». Et la même étymologie est répétée par Isidore de Séville dans ses *Étymologies*, qui rappelle lui aussi la tradition édessénienne. On retrouve les mêmes mots au x<sup>e</sup> siècle chez Beatus de Lleba qui cite servilement Isidore dans son commentaire sur l'Apocalypse<sup>88</sup>. C'est aussi grâce à la fortune du commentaire de Jérôme que l'Occident n'oublia pas complètement le nom de Lebbée. On retrouve en effet les expressions hiéronymiennes chez Christian de Stavelot au ix<sup>e</sup> siècle, dans le *Commentaire sur Matthieu* de Raban Maur (780-856), puis chez Paschase Radbert (785-856) ou Rupert de Deutz (1075-1130)<sup>89</sup>. Thomas d'Aquin dans la *catena aurea* qui fut une sorte de manuel pour les siècles ultérieurs, assure la subsistance de son nom.

Thaddée est celui que Luc nomme Jude de Jacques, c'est-à-dire le frère de Jacques, dont on lit l'épître dans l'Église dans laquelle il se nomme frère de Jacques. Augustin dans le Consensus des Évangiles : certains codex ont Lebbée. Qui donc a jamais interdit qu'un homme soit appelé de deux ou trois noms ? Rémi : Jude doit être interprété comme « confesse » pour que le fils de Dieu soit confesse. Raban : Thaddée ou Lebbée est interprété « petit cœur » c'est-à-dire celui qui porte un culte au cœur<sup>90</sup>.

Cette *lectio* qui compile la tradition eusébienne, les déclarations d'Augustin, l'étymologie de Jérôme via le commentaire de Raban Maur assure durablement la survie du nom Lebbée en Occident, dont témoigne l'un des relais les plus populaires des traditions hagiographiques, Jacques de Voragine. Dans sa *Légende dorée*, le dominicain rappelle ce nom de Lebbée tout en se livrant à sa

85 *Ibid.*, p. 178-179.

86 Ilona Opelt, « Quellenstudien zu Eucherius », *Hermes*, n° 91, 1963, p. 476-483.

87 *Lebbeus corculus, id est a corde, ipse est et Thaddeus, ipse est et Iuda Iacobi*. Eucher de Lyon, *Instructionum ad Salonium* II, éd. C. Mandolfo (CCSL 66, 2004), p. 190.

88 Isidorus Hispalensis, *Etymologiarum sive Originum* vii, 9, 19 ; Beatus Liebanensis, *Commentarius in Apocalipsin* ii, prologus, 3, 1.

89 Christianus Stabulensis, *Expositio super Librum generationis x* ; Hrabanus Maurus, *Expositio in Matthæum* III ; Paschasius Radbertus, *Expositio in Matheo* vi ; Rupertus Tuitiensis, *De gloria et honore filii hominis super Matheum* viii.

90 *Thaddæus autem ipse est quem Lucas Iudam Iacobi, idest fratrem Iacobi appellat, cuius epistola in Ecclesia legitur, in qua se fratrem Iacobi nominat. Augustinus de cons. evang. Nonnulli autem codices habent Lebbeæum. Quis autem unquam prohibuit duobus vel tribus nominibus unum hominem vocari ? Remigius. Iudas autem interpretatur confessus, eo quod filium Dei confessus sit. Rabanus. Thaddæus autem sive Lebbeæus interpretatur corculus, idest cordis cultor.* Thomas d'Aquin, *Catena aurea in Matthæum* X, 1, éd. Angelico Guarienti, *S. Thomae Aquinatis Catena aurea in quatuor Eoangelia*, Taurini [Turin], Marietti, t. 1, 1953, p. 163.

passion des étymologies plus ou moins fantaisistes, en rapprochant *Lebbée* de *lebes*, « vase pour l'eau lustrale<sup>91</sup> ».

## Conclusion

Au terme de notre enquête, quel texte faut-il proposer pour nos éditions du Nouveau Testament ? En l'état, rien ne nous semble nous permettre de trancher entre *Λεββαῖος* et *Θαδδαῖος*<sup>92</sup>, et les Pères de l'Église n'en étaient pas non plus capables. Aussi serions-nous enclins à proposer de reprendre le texte byzantin en le considérant non pas comme une sorte de glose secondaire, mais comme le constat, que faisaient déjà nos plus anciens témoignages patristiques, qu'il était impossible de décider entre les deux traditions. *Λεββαῖος ὁ ἐπικληθεὶς Θαδδαῖος* pourrait donc être ce que les futures éditions de Bible pourraient traduire. Ce résultat est bien modeste et le cas de Lebbée *alias* Thaddée est un peu anecdotique, mais la recherche nous impose une autre conclusion : celle de la fécondité de ne pas se cantonner aux manuscrits et de s'engager dans une véritable prise en compte de l'histoire des lectures du texte pour aider à l'établissement d'un texte qui deviendra du coup nécessairement polyphonique. En effet, la question qui gouvernera l'établissement du texte ne sera plus « quel est le meilleur état d'un hypothétique texte d'origine ? », mais « quel est le meilleur état des textes que les chrétiens ont véritablement lu ? »

91 Jacques de Voragine, *Légende dorée*, 155, trad. dans Alain Boureau, *La Légende dorée de Jacques de Voragine*, Paris, Gallimard, coll. « Bibliothèque de la Pléiade », n° 504, 2004, p. 873.

92 Christian-B. Amphoux est d'un avis contraire. Je le remercie pour ses précieux commentaires sur cet article.